



Direction générale de l'immigration

### Attestation testimoniale

L'attestation est à remplir, à dater et à signer entièrement à la main, puis à faire parvenir à la Direction générale de l'immigration du Ministère des Affaires intérieures (B.P. 752 à L-2017 Luxembourg).

Une photocopie du passeport ou de la carte d'identité est à joindre. Au cas où le passeport a été établi par un Etat non membre de l'Union européenne, la photocopie doit être certifiée conforme.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_  
(nom et prénom)

né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(date de naissance) (lieu de naissance)

demeurant à : \_\_\_\_\_  
(rue + numéro, code postal, localité)

de profession : \_\_\_\_\_

numéro matricule : / / / / / / / / / / / / / / / /

ayant ou n'ayant pas<sup>1</sup> des liens de parenté ou d'alliance ou des relations professionnelles avec la partie dénommée ci-après :

Madame/Monsieur : \_\_\_\_\_  
(nom et prénom)

demeurant à : \_\_\_\_\_  
(rue + numéro, code postal, localité)

né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(date de naissance) (lieu de naissance)

numéro matricule : / / / / / / / / / / / / / / / /

- je n'ai pas de liens de parenté ou d'alliance ou des relations professionnelles,
- j'ai des liens de parenté ou d'alliance ou des relations professionnelles :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
(description des liens ou des relations)

<sup>1</sup> cocher et compléter s'il y a lieu

fais la déclaration suivante, destinée à être utilisée à toutes fins utiles, et notamment dans le cadre d'une demande en obtention d'une autorisation de séjour de la personne précitée :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Transcrire à la main la phrase suivante : « Je sais qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales. »

---

---

---

fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

signature: \_\_\_\_\_

Annexe : photocopie du passeport ou de la carte d'identité.

**Notice d'information relative à la protection des données personnelles :**

La Direction générale de l'immigration du Ministère des Affaires intérieures recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://gd.lu/immigration>.